

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 25 avril 2017

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
3-	Christian Heppell	Parent
4-	Hugues Landreville	Parent
5-	Benoit Morin	Parent
6-	Jean-Sébastien Provençal	Parent
1-	Geneviève Labelle	Enseignante
2-	Anik Lauriault	Enseignante
3-	Marie-Eve Migneault	Enseignante
4-	Nancy Meloche	Enseignant
5-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

	Lison Montambeault	Directrice
	Mario Crevier	Commissaire du quartier
	Karine Lupien	Représentante service de garde

Sont absents :

- | | | |
|----|-------------------|----------------------------------|
| 1- | Chantal Ladouceur | Parent et représentante de l'OPP |
| 2- | Lucie Mercier | Enseignante |
| 3- | Chantal Labelle | Directrice-adjointe |

1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h05.

1 b). Mot du commissaire

M. Crevier nous informe que la commission scolaire investit plusieurs millions de dollars et que beaucoup de chantiers seront annoncés pour l'école du Vieux-Verger demain. Nous aurons une grosse part du gâteau. Six à 12 portables préfabriqués seront installés sur le terrain de l'école Grande-Rivière pour combler un manque de place. La piste de course aura un gazon synthétique. Il y aura un peu de retard lors de l'ouverture de l'école 034 (notamment pour le gymnase). Des demandes pour les écoles 035, 036, 040 et 041 sont en négociations avec la ville de Gatineau et on attend des développements.

2. Questions du public

S/O

3. Adoption de l'ordre du jour

011 - CE
20170425 - 01

CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, et Benoit Morin, président du conseil d'établissement, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cécile Tardif, appuyée par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 25 avril 2017 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant les modifications suivantes :

- Les approbations concernant les documents des classes TSA sont remises au prochain CÉ.

4.

Adoption du procès-verbal du 14 mars 2017

011 - CE
20170425 - 02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Heppel, appuyé par Catherine Charbonneau, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.

5.

Travaux du conseil

5 a).

Frais aux parents 2016-2017

○ Activités et sorties éducatives

011 - CE
20170425 - 03

PRÉAMBULE La liste des activités prévues pour l'an prochain par niveau est présentée en vue d'être approuvée en bloc. Le coût total par élève doit être inférieur à 30 \$ dans l'ensemble des classes. On les prévoit à l'avance pour ne pas alourdir les CÉ au cours de l'année.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;

Le vote est demandé par M. Benoit Morin

Au terme du vote concernant la remise en questions de certaines activités comme le cinéma et que les activités soient revisitées selon le budget des sous restants du mur séparateur, le résultat est le suivant :

Pour la recommandation = 9

Contre la recommandation = 1

Abstention = 1



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nancy Meloche, appuyée par Karine Lupien, il est résolu à la majorité :

D'APPROUVER les activités et sorties éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 en les revisitant selon le budget de sous restants du mur séparateur, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (**annexes 1a à 1g**) pour en faire partie intégrante.

○ Cahiers d'activités demandés

PRÉAMBULE La liste des cahiers a été un peu modifiée par rapport à l'an dernier dépendant des niveaux. La mise à jour des prix apparaît sur chaque feuille.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Heppel, appuyé par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste des cahiers d'activités, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (**annexes 2a à 2g**) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

○ **Matériel périssable, reproduction et agenda**

PRÉAMBULE La liste du matériel périssable, ajustée selon les besoins de chaque niveau, de même que les montants pour la reproduction et l'agenda sont déposés. Un parent remet en question la pertinence d'avoir un agenda pour les élèves du premier cycle.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Heppel, appuyé par Jean-Sébastien Provençal, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste du matériel périssable, de reproduction et coût de l'agenda, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (**annexes 2a à 2g**) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle vérifie si les enseignantes du 1^{er} cycle utilisent vraiment l'agenda et de le supprimer de la liste le cas échéant et qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

○ Liste du matériel scolaire

PRÉAMBULE La liste du matériel scolaire a été revue pour l'an prochain et est présentée au conseil d'établissement pour approbation.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;


CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Marie-Eve Migneault, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste du matériel scolaire, dont copie est jointe au présent procès-verbal (**annexe 3**) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

5 b).	OPP
	Plan d'activités 2017-2018 et son budget
011 - CE 20170425 - 04	<p>PRÉAMBULE L'OPP nous soumet son plan d'activités qui inclut les montants demandés pour la prochaine année afin de compléter tous les projets et les campagnes de financement proposées.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que l'OPP fait la promotion du projet éducatif (<i>article 96,2 de la LIP</i>), soit ici l'orientation 2 : Nous offrons un milieu stimulant et sécurisant afin de cultiver, chez nos élèves, le respect de soi et d'autrui;</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. désire organiser des services éducatifs autres que ceux prévus au régime pédagogique (art. 90 de la LIP);</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <hr/>  <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Hugues Landreville, appuyé par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>D'ADOPTER le plan d'activités 2017-2018 et son budget dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 4) pour en faire partie intégrante.</p>
5 c).	Service de garde 2017-2018
	○ Activités et sorties éducatives
011 - CE 20170425 - 05	<p>PRÉAMBULE Mme Lupien nous présente un tableau de ce qui est prévu pour l'an prochain. Plusieurs activités auront lieu à l'école pour diminuer les frais aux parents, mais il y en aura plus à l'extérieur que l'an dernier pour permettre aux enfants TSA de vivre plus de tranquillité. Un parent demande à ce que le service régulier soit plus détaillé pour permettre aux gens de prendre une décision éclairée.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT le point 2.2 des règlements du service de garde de notre école qui stipule qu'un tarif supplémentaire, en lien avec le coût réel, peut être exigé aux journées pédagogiques pour les enfants dont les parents les ont inscrits à cette activité;</p>

CONSIDÉRANT que la proposition de Mme Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du personnel du service de garde;

CONSIDÉRANT que le service régulier sera offert aux parents des élèves ne participant pas aux activités spéciales si le nombre le permet, tel que stipulé dans la politique sur la contribution financière exigée des parents de la CSPO;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus, tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Labelle, appuyée par Christian Heppell, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités de l'année scolaire 2017-2018 proposée par Madame Karine Lupien, technicienne au service de garde, dont copie est jointe au présent procès-verbal (**annexe 5**) pour en faire partie intégrante et que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant les frais encourus tels que stipulés à la programmation d'activités.

○ Règles de fonctionnement

011 - CE
20170425 - 06

PRÉAMBULE Quelques points ont été retravaillés ou corrigés, mais dans l'ensemble, il y a très peu de changements - page 3 et page 11.


CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver les règles de fonctionnement du service de garde, proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice;

CONSIDÉRANT qu'une révision annuelle des règles de fonctionnement du service de garde est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation du personnel du service de garde;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Eve Migneault, appuyée par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :

	D'APPROUVER les règles de fonctionnement 2017-2018 de l'école du Vieux-Verger, telles que proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 6) pour en faire partie intégrante.
	Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre
	Il est 21 heures 05 minutes et M. Heppel fait une demande pour pouvoir continuer la rencontre. Les membres sont tous d'accord.
5 d).	Sorties : transport actif - sorties en avril (résolution électronique approuvée le 10 avril 2017)
011 - CE 20170425 - 07	<p>PRÉAMBULE Poursuite d'un projet pilote en collaboration avec la ville de Gatineau pour sensibiliser les élèves à un mode de transport actif. Une formation « piétons avertis » pour les élèves de 3^e et 4^e années leur sera donnée et ils iront se pratiquer dans les rues avoisinantes les 25 et 26 avril.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame Lison Montambeault, directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, directrice, a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Hugues Landreville, appuyé par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER la sortie organisée en partenariat avec la Ville de Gatineau.</p>
5 e).	Finissants - La Ronde (1^{er} juin)
011 - CE 20170425 - 08	<p>PRÉAMBULE Les finissants font chaque année un voyage de fin d'année. Cette année, ils iront à La Ronde. La majorité des frais ont été payés par la campagne de financement des dîners pizza. Il faudra demander entre 18 \$ et 20 \$ aux parents pour défrayer le reste des coûts de la sortie.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;</p>

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Nancy Meloche, il est résolu :

D'APPROUVER la sortie de fin d'année des finissants et que les parents aient à déboursier un maximum de 20\$ pour cette sortie.

5 e).

Don Photomania : activité de fin d'année (1 170 \$)

**011 - CE
20170425 - 09**

PRÉAMBULE En guise d'encouragement, Photomania fait un don annuel d'un montant afin de favoriser la réussite des élèves de ses partenaires.

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT que le C.É. désire organiser des services éducatifs autres que ceux prévus au régime pédagogique (art. 90 de la *LIP*);




EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Labelle, appuyée par Nancy Meloche, il est résolu:

D'ADOPTER que le montant donné par Photomania soit remis aux finissants afin de défrayer les activités de fin d'année.

5 f).	Grilles-matières classes TSA
011 - CE 20170425 - 10	<p>PRÉAMBULE Les classes d'aide doivent avoir 4,5 heures de spécialistes. Ajout d'heures de spécialistes. On ira en modification de parcours si un enfant n'est pas capable de suivre.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 86 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par Madame Lison Montambeault, la directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition déposée par Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition déposée par Madame Lison Montambeault, la directrice, respecte les programmes d'enseignement, le <i>Régime pédagogique</i> et les encadrements de <i>l'Entente nationale</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 89.1 de la <i>LIP</i>, les représentants des parents considèrent qu'ils n'ont pas besoin de consulter l'ensemble des parents sur cette question reliée aux services éducatifs et qu'ils sont prêts à donner leur avis pour que le conseil d'établissement puisse approuver ou non le projet déposé par Madame Lison Montambeault, la directrice;</p> <div data-bbox="901 1094 998 1165" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par Madame Lison Montambeault, la directrice, pour l'année scolaire 2017-2018, dont copies sont versées en annexe au présent procès-verbal (annexe 7) pour en faire partie intégrante.</p>
	Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre
	Il est 21 heures 20 minutes et Mme Charbonneau fait une demande pour pouvoir continuer la rencontre. Les membres sont tous d'accord.

6.	Rapport aux représentants parents
6 a).	Comité de parents
	M. Provençal nous parle de la rencontre du 25 mars où il a été question du Portail Mozaïk pour les parents qui sera implanté progressivement. Il est plus convivial et moins compliqué. Beaux changements apportés. La semaine de relâche a été changée pour l'an prochain. Le 18 avril, une campagne sur les sextos « Garde ça pour toi » a été lancée. Nouveau cadre budgétaire. Une résolution électronique doit être approuvée à l'école. Certains parents veulent des uniformes dans les écoles.
6 b).	Comité EHDA
	Monsieur Landreville parle d'une histoire troublante concernant un dossier EHDA et nous dit qu'on est bien à Vieux-Verger. Une direction d'école n'a pas reconnu les diagnostics et le plan d'intervention n'était pas fait en fonction des besoins de l'enfant.
6 c).	Comité de l'OPP
	La présidente, Mme Chantal Ladouceur, est absente. On apprend quand même que le ciné Vieux-Verger a connu un grand succès. L'OPP a souligné la semaine des services administratifs et prépare une semaine de reconnaissance pour les membres du service de garde du 15 au 19 mai. L'OPP travaille fort pour la journée d'activités de fin d'année et ce sera mémorable ! Ça aura lieu de 9h00 à 13h00. C'est hyper organisé. La vente de garage annuelle est annulée cette année.
7.	Correspondance
	Semaine québécoise de la garde scolaire
	Diversification et idées des éducatrices qui arrivent d'ailleurs.
	Lettre association du Volleyball
	Les joueurs de Volleyball expriment leurs préoccupations par rapport au mur séparateur. Ils désirent des spécifications. D'après eux, le mur séparateur les ferait peut-être partir et ça signifierait mois de revenus pour l'école.

8.	École 034 et suivi classes spécialisées
8 a).	a) Clientèle école 011 / adjointe ½ temps
	On accueillera les surplus des écoles pour le préscolaire, les 5 ^e et 6 ^e années. Ajout d'une adjointe à 2,5 jours/semaine. La nouvelle adjointe sera Louise Beauchamp. Elle connaît bien la clientèle avec des besoins particuliers.
	b) Transfert des enseignants vers 034
	Élise Montpetit, Karen Lebrasseur et Katalyn Proulx iront enseigner à l'école 034 (qui portera le nom de l'École de la Forêt). Il nous reste une enseignante de trop. Geneviève Martin doit s'en aller en principe sauf s'il y a une demande de changement volontaire d'une autre enseignante.
	c) Classes TSA : x5 / entrée progressive
	Le modèle final de l'entrée progressive est à venir. Il sera un peu sur le modèle du préscolaire, basé sur cinq jours. L'horaire de classe des élèves est de 8h35 le matin et à 14h50. Un très grand nombre d'enfant repartira en berline.
8 b).	Portes ouvertes au préscolaire 31 mai
	L'école accueillera les futurs élèves ainsi que ceux provenant des surplus de l'école Du Village le 31 mai en après-midi. Les parents rencontreront la directrice, la directrice-adjointe et Mme Karine du service de garde pendant que les enfants feront des activités en classe sous la supervision des enseignantes, des orthopédagogues et de la TES.
8 c).	Nouveau programme d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire (Sept. 2017)
	Ce sera obligatoire pour le primaire et le secondaire, mais il semble que ce sera fait de façon plus progressive au primaire. Le programme se trouve sur le site du ministère.
8 d).	Prochain CÉ
	○ Reddition de compte : annuelle, mesure 30170 et aide individualisée
	Ce sera un gros CÉ pour ne pas en avoir au mois de juin.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Convention de gestion et de réussite éducative et son plan de lutte contre l'intimidation 2017-2018
	C'est un item qui doit être revu chaque année.
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prévisions budgétaires 2017-2018
	Gros exercice comptable à faire approuver par tous les membres du CÉ.
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Régie interne (Quorum 2017-2018)
	Mme Montambeault voudrait revoir le quorum à la baisse avec la diminution d'élèves. La loi prévoit 5 parents, 4 membres du personnel et un du service de garde (le nombre de membres votant doit être égal) + 2 membres de la communauté.
9.	Varia
	Social de fin d'année
	Mme Montambeault nous invite à réfléchir si on en veut un ou pas au mois de juin.
10.	Levée de la séance
011 - CE 20170425 - 11	<p>CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps est largement dépassé;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 41.</p>

Benoit Morin
Président du conseil d'établissement

Le 25 avril 2017
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 25 avril 2017
Date